

Bondoufle, le 22 septembre 2010



Emission d'obligations à taux fixe 8% par an pendant 6 ans

Emprunt ouvert à tous jusqu'au 11 octobre 2010

Cybergun, acteur mondial du tir de loisir, annonce l'émission d'obligations ordinaires offrant la possibilité à tout investisseur, particulier ou institutionnel, de bénéficier d'un taux d'intérêt fixe de 8% par an pendant 6 ans (sauf en cas de remboursement anticipé).

Cette opération vise à diversifier les sources de financement de Cybergun dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international et de conquête de parts de marché. Le Groupe connaît une croissance moyenne de son chiffre d'affaires proche de 20% par an depuis 15 ans en combinant croissance organique et acquisitions ciblées. Fort d'un réseau de plus de 10.000 revendeurs dans 40 pays et d'un catalogue unique (produits innovants et sous licences exclusives de marques), Cybergun a réalisé, en 2009, 55% de ses ventes aux Etats-Unis, 38% en Europe et 7% dans le reste du monde.

La souscription des obligations, d'une valeur nominale de 100 €, est possible auprès de tous les intermédiaires financiers du 22 septembre au 11 octobre 2010 inclus. Les obligations seront ensuite cotées sur NYSE Euronext Paris. A l'échéance, le capital investi sera intégralement remboursé. Cybergun pourra, à son gré, procéder au remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011.

« Cet emprunt obligataire offre la possibilité à chaque investisseur de diversifier ses placements en bénéficiant d'une épargne rémunérée à 8% pendant 6 ans, sauf en cas de remboursement anticipé. Il permet également de participer au financement d'une PME française, acteur mondial dans son secteur, qualifiée innovante par OSEO depuis 2005, » déclare Jérôme Marsac, fondateur et Président de Cybergun.

La durée d'investissement conseillée est de 6 ans. L'attention des investisseurs est attirée sur les **facteurs de risque relatifs à Cybergun** et notamment le **risque de non remboursement** et le **risque d'absence de liquidité liée aux obligations** décrits dans le Prospectus. Prospectus visé par l'AMF disponible sur simple demande et sans frais auprès de Cybergun ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Cybergun (www.cybergun2010.com).

Retrouvez toutes les informations relatives à l'opération sur le site Internet :

www.cybergun2010.com

Cybergun

Acteur mondial du tir de loisir

Qualification OSEO innovation « Entreprise Innovante »

Euronext Paris - Compartiment C - Code ISIN : FR0004031839 – Mnémo : CYB

Contacts Actus Finance

Analystes – Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au 01 77 35 04 36

Journalistes : Nicolas Bouchez au 01 77 35 04 37

En application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa numéro 10-328 en date du 21 septembre 2010 sur le Prospectus.

Principales caractéristiques de l'opération

Nombre maximum d'obligations à émettre	90.000
Valeur nominale des obligations	100 €
Prix d'émission des obligations	100 €
Montant brut maximal de l'émission	<p>Le montant brut maximal est de 9.000.000 €.</p> <p>Le montant de l'opération est compris entre 0 € et 9.000.000 €. Cependant, il convient de noter que la présente opération n'est soumise à aucune condition suspensive de succès.</p> <p>Cette fourchette implique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une incertitude sur le montant finalement levé par l'Emetteur, ce montant pouvant être insuffisant pour financer de manière optimale ses objectifs de développement détaillés en page 23 du Prospectus et pouvant induire la mise en place de solutions alternatives de financement ;- Un niveau de liquidité des obligations difficile à évaluer au moment de la souscription. <p>Il est précisé que la situation financière à court terme et la viabilité de la Société ne dépend pas de la bonne fin de l'opération dans sa totalité.</p>
Date de jouissance et règlement des obligations	Prévue au plus tard le jour de règlement livraison.
Durée de l'emprunt	6 ans à compter de la date de règlement des obligations
Intérêt annuel	<p>Le taux de rendement actuariel de cette émission est égal à 8,24 %. Il ressort avec un écart de taux de 6,11 % par rapport aux taux des emprunts d'Etat français (OAT) de durée équivalente (2,14 %) constatés au 21/09/2010 à environ 10h45 - Source : Bloomberg).</p> <p>La rémunération qui peut sembler attractive doit, en particulier, être rapprochée du risque de crédit, autrement dit, du risque de non remboursement, en fonction de la situation financière et des perspectives de la société émettrice. De même, il doit être pris en considération le risque d'une absence ou d'une très faible liquidité pendant toute la durée de vie de l'obligation.</p> <p>Les caractéristiques propres à l'Emetteur et aux risques qu'il présente sont exposés aux chapitres, 4 de la première partie du Prospectus incorporant par référence le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 septembre 2010 sous le n°10-069, et 2 de la seconde partie du Prospectus.</p>

Fréquence de paiement des intérêts	<p>Trimestriel.</p> <p>Les dates de paiement des intérêts seront les 18 janvier, 18 avril, 18 juillet et 18 octobre de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant la date en question si cette date n'est pas un jour ouvré tel que défini au 4.7 du Prospectus).</p> <p>Ainsi, la première date de versement des intérêts sera le 18 janvier 2011.</p>
Amortissement normal	<p>Les obligations seront amorties en totalité le 18/10/2016 par remboursement au prix de 100 € par obligation, soit 100% du prix d'émission des obligations.</p>
Amortissement anticipé	<p>La Société pourra à partir de la première date anniversaire de l'émission (soit le 18/10/2011), à son seul gré, à toute date de paiement d'intérêts, procéder au remboursement anticipé intégral ou partiel au pair des obligations restant en circulation. Les porteurs percevront normalement le coupon couru à cette date. Les obligations ainsi remboursées seront annulées.</p> <p>La mise en œuvre d'un remboursement anticipé pourra réduire significativement le rendement attendu par les investisseurs, qui ne sont pas assurés de pouvoir réinvestir les fonds ainsi remboursés à un taux équivalent à celui servi par les présentes obligations.</p>
Taux de rendement actuariel brut	<p>8,24% à la date de règlement des obligations (en l'absence d'amortissement anticipé).</p>
Période de souscription	<p>Les obligations feront l'objet d'une souscription entre le 22/09/2010 et le 11/10/2010.</p>
Intention des principaux actionnaires	<p>M. MARSAC, Président et actionnaire de référence, a l'intention de participer à l'opération. Certains administrateurs, salariés cadres et salariés non cadres ont également indiqué leur intention d'y participer.</p> <p>L'ensemble des intentions représente environ 10% du montant brut maximal de l'émission de 9.000.000 €.</p>
Cotation des obligations	<p>Prévue le 19/10/2010 (Code ISIN FR0010945725) sur NYSE Euronext Paris.</p>
Garantie de placement	<p>Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie et aucun engagement n'a été donné permettant de garantir que l'émission sera souscrite en totalité, ainsi la somme de 9.000.000 € ne sera pas nécessairement levée.</p> <p>L'absence de garantie de placement de l'opération par un établissement financier implique une incertitude sur le montant finalement levé qui pourrait rendre nécessaire la mise en place de solutions alternatives du mode de financement de la croissance de la Société. Par ailleurs, l'absence de garantie de placement peut causer des difficultés pour l'évaluation du niveau de liquidité des obligations.</p>
Notation	<p>Le présent emprunt n'a pas fait l'objet d'une demande de notation</p>

Calendrier indicatif

10/09/2010	Conseil d'administration fixant les modalités de l'opération. Décision du Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, de lancer l'emprunt obligataire
21/09/2010	Visa AMF sur le Prospectus
22/09/2010	Communiqué de presse annonçant les modalités de l'émission Ouverture de la période de souscription
11/10/2010	Clôture de la période de souscription
14/10/2010	Fixation de la taille définitive de l'émission Communiqué de presse annonçant la taille définitive de l'émission
18/10/2010	Règlement-livraison des obligations
19/10/2010	Admission des obligations aux négociations sur NYSE Euronext Paris

Atout Capital est intervenu en tant que Conseil de la société et **OCTO Finances** en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.